

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT.

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA, Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOVET), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à M. JEANNOT).

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu les délibérations D18.04.24 du 26.09.2018 et D 19.01.04 du 13 février 2019 portant sur le tableau des effectifs du service administratif,

Monsieur le Président annonce que l'agent occupant le poste de Rédacteur Principal a demandé sa mutation.

Il informe les membres du comité que cet agent assure la mission de responsable de la gestion des ressources humaines, de la formation et de la comptabilité.

Monsieur le Président précise que les missions exercées par l'agent correspondent aux exigences et compétences d'un poste de rédacteur, aussi bien au niveau de l'expertise nécessaire mais également des responsabilités demandées sur les dossiers à traiter

Il indique par ailleurs que les missions peuvent être ventilées différemment comme c'était le cas avant 2018, quand le poste était ouvert aux adjoints administratifs de catégorie C.

Enfin de recruter rapidement un nouvel agent, Monsieur le Président, souhaite ouvrir un poste d'adjoint qui sera accessible à tous les grades de la catégorie C filière administrative.

Monsieur le Président propose ainsi de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière Administrative

Catégorie	Grade actuellement occupé	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
A	Attaché	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie A			1	
B	Rédacteur principal 2nde classe	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie B			1	
C	Adjoint administratif	Temp plein	2	1/2
Total Catégorie C			2	

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical,

- **APPROUVE** la création d'une poste d'adjoint administratif à temps complet
- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES
PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 mars 2023

Le Président

Henri MONTELLANICO



Le secrétaire de séance,

Camille LECUNFF-GUILLARD